

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du 11 octobre 2017

Présents : Mmes Biffard, Guérin, Hubert, Lesieur, Peuvret, Massola, Vail

Mrs Pecchioli, Planchenault, Gouault, Lenaerts, Peillon, Verney, Beauchet, Chalembert, Chalette, Corbin, Guiot, May, Olivier, Potts, Quineau

Excusés : C. Boucault, M. Guillaume, O. Letourneur. - **Absente** : S. Landemaine

Monsieur le Maire propose l'ajout de plusieurs points à l'ordre du jour : instruction des autorisations d'urbanisme, logement/mairie de Saint Aubin des Grois, le marquage au sol, la mise à disposition d'un agent de Rémalard en Perche et le repas du 5 novembre. Ce qui est accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

1) Approbation du dernier compte-rendu

Il est ajouté au compte-rendu du conseil municipal du 30 août 2017 à la question diverse relative à l'organisation d'un concert en l'église de Saint Aubin des Grois le dimanche 23 septembre 2017 » que la commune de Perche en Nocé participe à hauteur de 220 €.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu ainsi rectifié.

2) Adhésion de Sablons sur Huisne au syndicat d'eau de Nocé

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Gérard OLIVIER, Président du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Nocé.

Monsieur OLIVIER informe le conseil municipal que lors de la réunion du comité syndical du SIAEP de Nocé en date du 18 septembre dernier, celui-ci a accepté l'adhésion de la commune de Sablons sur Huisne pour les communes historiques de Condé sur Huisne et Coulonges les Sablons.

Le nombre d'abonnés à Condé sur Huisne s'élève à 1 389 et à 427 à Coulonges les Sablons. Les tarifs TTC du m³ d'eau s'élèvent à 1,71 € à Condé sur Huisne et à 1,72 € à Coulonges les Sablons.

Le prix de l'eau sera lissé sur 8 ans. Le mode de gestion actuellement en régie passera en affermage au 1^{er} janvier 2018.

Il précise qu'en tant que commune membre du syndicat, Perche en Nocé doit se prononcer sur l'adhésion de la commune de Sablons sur Huisne au SIAEP de Nocé au 1^{er} janvier 2018.

Messieurs Olivier et Corbin, directement intéressés par l'objet de cette délibération, ne prennent pas part au vote.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et voté, à 20 voix pour, approuve l'adhésion de la commune de Sablons sur Huisne au SIAEP de Nocé pour les communes historiques de Condé sur Huisne et Coulonges les Sablons.

3) Suppression du poste d'aide-cantinière de Nocé

Monsieur Planchenault, adjoint en charge du personnel, informe l'assemblée du transfert d'un agent de la restauration scolaire de Nocé à la Communauté de Communes Cœur du Perche, le contrat communal de cet agent étant arrivé à son terme en juillet et son contrat communautaire pour le poste d'agent d'entretien de l'école de Nocé en août. L'agent ne disposera ainsi plus que d'un seul employeur.

Le conseil municipal est favorable à la suppression du poste communal d'aide-cantinière de Nocé (12 heures hebdomadaires scolaires) à compter du 1^{er} septembre 2017 et à son transfert à la CDC Cœur du Perche. Il charge monsieur le maire ou l'adjoint délégué au personnel à signer tous les documents relatifs à cette décision.

4) Modification du temps de travail d'un adjoint administratif

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au départ en mars 2017 de l'agent au poste du secrétariat de la mairie de Saint Aubin des Grois, un autre agent administratif de Perche en Nocé y effectuait des heures complémentaires depuis le mois d'avril. Il propose à l'assemblée d'augmenter son temps de travail d'1,5 heures hebdomadaires pour régulariser cette situation.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- la suppression, à compter du 16 octobre 2017, d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (28 heures hebdomadaires),
- la création à compter du 16 octobre 2017 d'un emploi d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps non complet (29,5 heures hebdomadaires),
- autorise le maire à signer l'arrêté de modification du temps de travail et tous documents relatifs à cette décision.
- Les crédits inscrits au budget primitif 2017 sont suffisants.

5) Mise en place du RIFSEEP pour les agents techniques

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est applicable aux adjoints techniques territoriaux depuis la parution de l'arrêté ministériel du 16 juin 2017 publié au Journal Officiel le 12 août 2017. Ce nouveau régime indemnitaire se substitue aux régimes institués antérieurement (IAT). Il sera revu à l'issue des entretiens professionnels.

Le conseil municipal décide l'instauration du RIFSEEP aux agents techniques à compter du 1^{er} novembre 2017.

6) Mise à disposition du technicien informatique de la CDC Cœur du Perche

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la création de la CDC Cœur du Perche, il convient d'établir une nouvelle convention de mise à disposition du technicien informatique communautaire.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction à partir du 1^{er} janvier 2017.

L'assemblée accepte à l'unanimité la présente convention et autorise monsieur le Maire ou le 1^{er} adjoint à la signer.

7) Rémunération des agents recenseurs

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le recensement de la population de la commune nouvelle de Perche en Nocé aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Il convient de fixer la rémunération des agents recenseurs.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- fixe la période d'embauche à compter de la date de la première séance de formation (non connue à ce jour) jusqu'au 17 février 2018,
- fixe la durée de travail hebdomadaire à 35 H sur un mois soit 151,67 heures pour 240 logements,
- fixe la rémunération par référence au 1^{er} échelon de l'échelle indiciaire des adjoints administratifs principal de 2^{ème} classe (indice brut 351 indice majoré 328).

8) Délégation de signature pour les marchés publics

Le maire, directement intéressé par l'objet de cette délibération, n'a pas pris part au vote

Le conseil municipal, à l'unanimité des votants, donne délégation de pouvoir et de signature au maire pour tous marchés publics inférieurs à 25 000 € HT.

9) Travaux de restauration de l'église de Nocé

Monsieur le Maire présente un devis de travaux supplémentaires sur le lot maçonnerie (remplacement de pierres, suppression de la corniche sous toiture, réalisation de deux chaînages sur la tourelle, ...). Le devis s'élève à 15 451,70 € HT.

L'entreprise Lefevre attributaire de ce marché prend à sa charge les deux mois supplémentaires de location de l'échafaudage.

Fin des travaux prévue à priori avant Noël. Les sonneries de la cloche seront arrêtées pendant la durée des travaux.

Le conseil municipal approuve ce 1^{er} volet de marché complémentaire, autorise le maire à le signer ainsi que toutes pièces nécessaires à ce dossier. Les crédits inscrits au budget général 2017 sont suffisants.

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Volet n°1 du marché complémentaire	Nouveau montant	Variation
01	LEFEVRE	71 815,45	15 451,70	87 267,15	+ 21,51 %
	T.V.A. 20 %	14 363,09	3 090,34	17 453,43	
	TOTAUX T.T.C.	86 178,54	18 542,04	104 720,58	

10) Modification du loyer du petit logement de Préaux

Monsieur Lenaerts, Maire délégué de Préaux du Perche, propose de diminuer le montant du loyer du logement communal situé 11 rue de la Madeleine à Préaux du Perche **et de le fixer à 390 €**. Il rappelle le montant du loyer mensuel appliqué à ce jour : 486,60 € (dont 65 € de charges provisionnelles pour le chauffage central au fioul) et précise que le logement est inoccupé depuis début juillet 2017.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition applicable à compter du 1^{er} novembre 2017.

11) Point sur les dossiers d'assainissement de Dancé et Saint Jean de la Forêt

Le maître d'œuvre SA2E, présentera deux projets le 13 octobre :

- extension du réseau d'assainissement collectif de Dancé. Travaux prévus en avril 2018.
- création d'un réseau d'assainissement collectif à Saint Jean de la Forêt. Travaux prévus en juin 2018. Il conviendra de définir avec le maître d'œuvre l'emprise de la parcelle de la future station d'épuration.

M. Gahéry du Conseil Départemental et monsieur Levavasseur de l'Agence de l'Eau présenteront les financements.

12) Instruction des autorisations d'urbanisme

Monsieur le Maire présente à l'assemblée les différentes possibilités d'instruction des autorisations d'urbanisme à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- Instruction en interne,
- Instruction par le Pays du Perche Ornaïs,
- **Instruction par le Conseil Départemental de l'Orne (Ingénierie 61).**

Le Pays dispose d'un service juridique performant et de proximité.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de confier l'instruction des autorisations d'urbanisme au Pays du Perche Ornaïs. Cela représente un coût annuel pour la commune entre 5 000 € et 10 000 € avec paiement fractionné (la moitié en début d'année et le solde en fin d'année).

13) Signature d'une convention de mise à disposition d'un agent administratif de la commune de Rémalard en Perche

Monsieur le Maire propose de signer une convention de mise à disposition d'un agent administratif de la commune de Rémalard en Perche pour finaliser le transfert du patrimoine sur une durée de deux jours maximum.

Le conseil municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition et autorise le maire à signer ladite convention.

14) Marquage au sol

Philippe Gouault informe l'assemblée que trois entreprises ont été sollicitées pour des travaux de marquage au sol (cédez-le passage, stop, ...) avec résine thermoplastique garantie 4 à 5 ans.

La proposition de l'entreprise Hélios d'un montant de 6 006 € TTC a été retenue.

15) Démolition du bâtiment acquis à M. Gorel

Le conseil municipal a décidé de retenir la proposition de l'entreprise Démo TP d'un montant de 26 014 € TTC. Philippe Planchenault précise que le propriétaire de l'ancienne école maternelle est toujours intéressé par le terrain au-dessus du bâtiment.

16) Restaurant de Nocé

Le gérant du restaurant de Nocé sollicite un adoucisseur. Le devis de l'entreprise SPECAP est accepté par le conseil municipal pour la somme de 1 730 € HT soit 2 076 € TTC.

17) Décision modificative

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un ajustement de crédit est nécessaire pour :

- l'acquisition d'une cuve de stockage de gasoil : 3 000 €,
- l'acquisition d'un adoucisseur pour le restaurant de Nocé : 2 100 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre la décision modificative suivante.

Article n°	Libellés	Dépenses	Recettes
	FONCTIONNEMENT		
023	Virement à la section d'investissement	5 100	
022	Dépenses imprévues	-	5 100
	INVESTISSEMENT		
21318 op 1705	Travaux restaurant Relais du Parc	2 100	
2158	Autres installations, matériel et outillage technique	3 000	
021	Virement de la section de fonctionnement		5 100

18) Extension du local de stockage de la salle des fêtes de Préaux et aménagement d'une maisonnette à Saint Aubin des Grois

Le conseil municipal décide de solliciter Sébastien Garnier, architecte pour :

- établir un projet d'extension du local de stockage de la salle des fêtes de Préaux,
- monter un projet d'aménagement d'une maisonnette à Saint Aubin des Grois.
Madame Massola précise que le conseil communal de Saint Aubin des Grois est favorable à la vente du logement communal. Le projet est de ramener la mairie au centre bourg ainsi qu'une salle des fêtes. Une estimation sera demandée à un notaire et à une agence immobilière.

19) Repas du 5 novembre 2017

Plusieurs prestataires ont été sollicités pour présenter une offre composée d'une entrée et d'un plat principal.

Deux réponses ont été réceptionnées :

- Le Relais Saint Germain de Préaux du Perche propose un tarif unique à 12 €.
- L'Auberge du Pélican de Dancé propose 3 formules de 6,50 € à 11,50 €.

Monsieur Denis, traiteur de Nocé, n'a pas donné suite car il refuse de fournir un repas partiel. La commission « Fêtes et Cérémonies » a proposé de retenir le devis du Relais Saint Germain. Après débat, le conseil municipal est favorable à cette proposition. Le prix du repas est fixé à 24 €.

20) Questions orales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que madame Nathalie Goulet a été réélue sénatrice de l'Orne et monsieur Sébastien Leroux élu sénateur lors des élections du 24 septembre 2017.

Monsieur le Maire donne des informations sur les dotations de l'Etat 2018 à l'échelon national. Il n'y aura pas d'impact sur Perche en Nocé.

Affaires scolaires communautaires :

- Guy Verney informe l'assemblée que la réception des travaux de construction de la 4^{ème} classe à Préaux est fixée au 17 octobre. La rentrée à l'issue des vacances de la Toussaint s'effectuera donc dans les nouveaux locaux.
- Réforme scolaire : la décision de maintien à 9 demi-journées ou de passage à 8 demi-journées doit être prise entre le 11 et 15 décembre 2017. La décision sera prise conjointement entre la Communauté de Communes Cœur du Perche et les conseils d'école sachant que le souhait des maires est de supprimer les TAP et de maintenir la semaine à 9 demi-journées. Le fond d'amorçage versé par l'Etat sera supprimé en août 2018.

Conseil municipal de jeunes :

Caroline Peuvret indique que 18 jeunes se sont réunis le 23 septembre. Ils sont motivés et ont des projets. Ils se réuniront le 14 octobre pour élire le maire et les adjoints.

Prochains conseils municipaux :

- Mercredi 15 novembre,
- Mercredi 13 décembre

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H.

Le Maire,
Pascal PECCHIOLI

